

Budget de l'ARSF pour l'exercice 2026-2027 approuvé par le conseil d'administration

Le budget de l'exercice 2026-2027 de l'ARSF (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) soutient le mandat d'organisme de réglementation habilité et fondé sur des principes de l'ARSF. Il permet à l'ARSF de remplir ses obligations réglementaires et de répondre à ses grandes priorités au cours de sa huitième année d'activité. Le tableau ci-dessous présente le budget proposé de l'ARSF pour l'exercice 2026-2027 ainsi qu'une comparaison avec l'exercice précédent.

Secteur (en milliers de dollars)	Assurance						Régimes de retraite	Caisses populaires	Courtiers en hypothèques	Prêts et fiducies	Planificateurs financiers et conseillers financiers	Total
	Assurances IARD et automobile	Fournisseurs de services de santé	Pratique – assurance IARD	Contrôle prudentiel – assurance IARD	Conduite – Assurance vie et santé	Assurance vie et santé (SGA)						
Revenus budgétaires 2026-2027												
Frais de tenue de compte et de demande de permis	-	3,7	1,4	-	7,0		-	-	18,7	-	0,1	30,8
Cotisations et droits	17,4	-	10,6	3,7	11,7		25,1	20,6	-	0,9	0,8	90,7
Revenus budgétaires 2026-2027	17,4	3,7	11,9	3,7	18,7		25,1	20,6	18,7	0,9	0,9	121,5
Coûts directs	12,0	2,4	8,0	2,5	12,4	2,8	16,9	13,9	12,8	0,6	0,6	84,9
Coûts communs	6,2	1,3	4,4	1,4	6,8	1,5	9,3	7,5	7,0	0,3	0,3	45,9
Coûts budgétaires 2026-2027	18,1	3,7	12,4	3,9	19,1	4,3	26,2	21,4	19,8	0,9	1,0	130,8
Déficit des frais fixes par rapport aux coûts communs	0,2	-	0,1	0,0	0,1		0,3	0,2	(1,1)	0,0	0,0	-
Financement provenant de l'excédent cumulatif	1,0	-	0,6	0,2	0,6		1,4	1,1	-	-	0,1	5,0
Revenus pour 2025-2026												
Frais de tenue de compte et de demande de permis	-	3,5	1,2	-	6,9		-	-	18,2	-	0,1	30,0
Droits exigés/Cotisations	16,1	-	9,8	3,7	9,5		24,9	19,3	-	0,8	0,7	84,7

Revenus pour 2025-2026	16,1	3,5	11,0	3,7	16,4		24,9	19,3	18,2	0,8	0,9	114,8
Écart des droits exigés/cotisations	1,3	-	0,8	0,0	2,2		0,3	1,3	-	0,1	0,1	6,0
Augmentation/(diminution)	8,3 %		8,0 %	1,2 %	23,2 %		1,0 %	6,6 %		8,9 %	9,0 %	7,1 %
Écart des revenus totaux	1,3	0,1	0,9	0,0	2,2		0,3	1,3	0,5	0,1	0,1	6,8
Augmentation/(diminution)	8,3 %	3,5 %	8,0 %	1,2 %	13,6 %		1,0 %	6,6 %	2,7 %	8,9 %	7,7 %	5,9 %
Coûts pour 2025-2026	17,0	3,5	11,7	3,9	17,0	1,4	26,3	20,4	19,2	0,8	0,9	122,2
Écart des coûts	1,2	0,1	0,7	(0,0)	2,2	2,8	(0,1)	1,0	0,6	0,1	0,1	8,6
Augmentation/(diminution)	6,9 %	3,5 %	6,3 %	-0,4 %	12,8 %	195,9 %	-0,5 %	5,0 %	3,1 %	7,3 %	6,1 %	7,1 %

Remarques :

Dans le tableau ci-dessus, les revenus nets d'intérêts sont inclus en tant que réduction des coûts communs dans tous les secteurs. Cet élément sera inscrit comme un article de revenus dans les états financiers annuels de l'ARSF.

Les montants sont arrondis au 0,1 millier de dollars près. Par conséquent, certains écarts et totaux peuvent ne pas concorder exactement.

Les SGA sont considérées comme faisant partie du secteur de l'assurance vie et santé, mais leurs coûts sont comptabilisés séparément par souci de transparence, car ces dépenses seront finalement récupérées auprès de ce secteur une fois que la réglementation entrera en vigueur et qu'une règle appropriée en matière de frais aura été établie. Les coûts sont actuellement comptabilisés et reportés jusqu'au lancement du régime afin de garantir que les autres secteurs n'aient pas à supporter la charge financière des SGA pendant la mise en place du régime.